

**Circulaire du 26 juillet 2002 relative
à la relance de la concertation Natura 2000**

NOR : DEVN0210288C

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable à Mesdames et Messieurs les préfets.

La réussite de Natura 2000 impose d'agir dans la transparence et de renforcer la concertation la plus large, à tous les stades de la procédure, depuis la désignation des sites jusqu'à leur gestion. En particulier, je souhaite promouvoir une concertation de qualité avec les acteurs locaux exerçant des activités socio-économiques sur ces territoires, pour à la fois préserver la diversité biologique européenne et contribuer au développement durable des territoires.

Au plan local, je rappelle le rôle essentiel du comité de pilotage à mettre en place pour chaque site ou ensemble cohérent de sites, pour développer le dialogue de proximité et un dialogue constructif avec les acteurs de terrain. Dans certains cas sensibles, afin de renouer le dialogue, vous pourrez utilement installer ce comité, pour anticiper l'élaboration des documents d'objectifs.

Au plan départemental, vous vous appuyerez sur une instance de concertation et de suivi placée sous votre présidence. Elle sera un lieu ouvert d'information et d'échanges, que vous réunirez régulièrement, pour l'associer à toutes les phases de la constitution et de la gestion du réseau.

Vous opterez pour la forme d'instance que vous jugerez la plus adaptée à votre département, compte tenu notamment des pratiques déjà en cours : commission départementale des sites perspectives et paysages en formation « protection de la nature », mais élargie à tous les partenaires concernés, comité départemental de suivi Natura 2000 lorsqu'il existe...

Je vous demande de réunir cette instance de débat d'ici le 30 septembre prochain dans la mesure où vous ne l'auriez pas fait récemment. Il s'agira, tout particulièrement, de promouvoir les modalités de gestion concertée des sites, de valoriser les réalisations concrètes déjà menées sur le terrain dans votre département. Vous présenterez également l'état d'avancement de la constitution du réseau aux plans national et départemental et vous engagerez un échange sur les besoins de communication et d'information dans le département, afin de dégager un programme et des actions à mener dans ce domaine.

Vous aurez à me rendre compte de ces réunions pour fin octobre, afin que je puisse en tirer les conséquences au plan national, en particulier pour proposer en fin d'année un débat au Comité national de suivi Natura 2000. Je vous informe que j'ai réuni ce comité national le 5 juillet, pour lui faire part des orientations du Gouvernement sur Natura 2000 et écouter ses suggestions.

En outre, au plan régional, afin de veiller à la prise en compte du réseau Natura 2000 dans les politiques régionales, de mieux planifier l'affectation des moyens, de consolider l'expertise scientifique et de renforcer la concertation avec les représentations régionales des organisations socioprofessionnelles, je demande aux préfets de région de se rapprocher des présidents des conseils régionaux. Ceux-ci organiseront et développeront ensemble l'information, le partenariat et l'évaluation de la politique et des moyens engagés, notamment avec les conseils scientifiques régionaux.

Natura 2000 est une politique dont je veux aussi renforcer le caractère interministériel : j'appelle donc votre attention sur la nécessité d'une intégration des préoccupations de maintien de la biodiversité, en particulier le réseau Natura 2000, dans toutes les politiques que vous mettez en oeuvre sur les territoires dont vous avez la charge. Cela suppose que tous les services sous votre autorité soient informés et mobilisés le plus en amont possible, afin d'assurer la cohérence des actions de l'Etat.

Enfin, il importe de démontrer sur le terrain, par des actions contractuelles à monter rapidement, que Natura 2000 peut contribuer à donner de la cohérence au développement durable des territoires. Les responsables et gestionnaires des espaces concernés pourront ainsi s'en approprier les objectifs. Je vous demande, dès à présent, d'engager ce partenariat et de mobiliser les crédits mis à votre disposition sur tous les sites disposant d'un document d'objectifs que vous jugerez opérationnel, en application de la circulaire technique interministérielle du 3 mai 2002 relative à la gestion contractuelle des sites. Dès que les sites seront désignés, vous pourrez alors en approuver les documents d'objectifs et le soutien des actions précitées prendra la forme de contrats Natura 2000. D'ici au début de l'année 2003, je souhaite pouvoir mesurer, dans chaque département, l'engagement effectif des actions menées avec les usagers et les acteurs économiques.

Je tiens à vous remercier des efforts accomplis pour l'avancement de ce dossier sensible, notamment lors des consultations que vous avez menées il y a quelques mois. Des instructions vous seront envoyées individuellement pour d'éventuels compléments de propositions de sites, compte tenu de l'accélération du processus communautaire de constitution du réseau.

Je compte sur vous pour que Natura 2000 trouve un nouvel élan, dans la concertation, la contractualisation et le dialogue.

R. Bachelot-Narquin